

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MÉKINAC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE ST-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue au 1455 Route Ducharme le septième jour du mois de mai deux mil neuf (07/05/2009) à compter de dix-neuf heures trente (19 :30) et à laquelle assemblée sont présents les conseillers suivants :

Mme Nathalie Lecomte  
M. Sébastien Doucet

M. Robert Tessier

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Claude Dumont, maire.  
M. Robert Jourdain, secrétaire-trésorier est aussi présent.

**Ouverture de l'assemblée.**

Il est constaté que la convocation a été faite par M. Claude Dumont, maire et que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal

Le sujet à l'ordre du jour est :

1. Location Camping

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2009-05-108**

---

**CONCERNANT L'ACCEPTATION D'UNE TRANSACTION**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité, par sa résolution numéro 2009-05-099, a formulé une proposition à Camping et Marina Mékinac inc. pour l'acquisition de certains actifs et pour le règlement hors Cour d'un litige judiciaire;

**CONSIDÉRANT** que les parties ont convenu des termes et conditions d'une transaction officielle découlant de la proposition formulée aux termes de la résolution 2009-05-099;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser la signature de cette transaction dont un exemplaire est versé aux archives de la municipalité sous la cote 105-145;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Nathalie Lecomte, appuyé par M. Robert Tessier et résolu ce qui suit :

**QUE** la municipalité accepte les termes et conditions de la transaction à intervenir avec Camping et Marina Mékinac inc. et Promotion St-Roch dont un exemplaire est versé aux archives de la municipalité sous la cote 105-145 comme si ici au long récit;

**QUE** monsieur le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés par la présente à signer pour et au nom de la municipalité cette transaction et tout autre document découlant de cette transaction;

**QUE** la municipalité approprie annuellement à même son fonds général les deniers nécessaires à l'assumption des engagements financiers contractés aux termes de cette transaction, sur une période 5 ans.

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Nathalie Lecomte, appuyée par M. Robert Tessier. Il est 20 :23 heures.

-----  
Claude Dumont  
Maire

-----  
Robert Jourdain  
secrétaire-trésorier